



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

53^e séance plénière

Lundi 7 novembre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

*En l'absence du Président, M. Pak Gil Yon,
(République populaire démocratique de Corée),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 89 de l'ordre du jour (suite)

e) Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport de la Conférence (A/CONF.167/9)

Rapport du Secrétaire général (A/49/425 et Add.1)

Notes du Secrétaire général transmettant les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (A/49/414, A/49/459)

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale, il y a un mois, le Premier Ministre de mon pays, M. Lester Bryant Bird, a dit :

«bien que les Nations Unies aient été un symbole d'espoir pour les peuples de petits pays comme le mien, il reste encore beaucoup à faire avant qu'elles ne

puissent leur apparaître comme une organisation qui ... soutient les droits des petites nations et qui les aide à progresser sur la voie du progrès social et de conditions de vie améliorées.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, séances plénières, 20e séance, p. 20*)

La Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade en avril et mai derniers, a assurément fait naître de grands espoirs dans l'esprit des habitants des petits pays. C'était la première fois, dans l'histoire — dans l'histoire des Nations Unies en tout cas — que les petits États insulaires étaient au centre de l'attention de l'Organisation.

Mais ce n'était certainement pas la première fois dans l'histoire que les petites îles étaient au centre de l'attention internationale. Entre 1492 et 1763, des empires ont été bâtis par l'acquisition par la force de petites îles des Caraïbes, qui étaient alors les joyaux de la couronne de nombreux princes. En 1763, par exemple, deux îles des Caraïbes — guère plus grandes que la mienne — ont été, lors d'un traité de paix, échangées par des puissances belligérantes, contre ce qui est aujourd'hui la deuxième nation la plus importante de la planète. Telle était la valeur des petites îles dans les jours qui ont précédé la révolution industrielle, lorsque les Caraïbes produisaient de grandes richesses pour les nations puissantes.

Aujourd'hui, la richesse des îles des Caraïbes réside dans leurs peuples et leurs institutions, dans leur flore et leur faune d'une grande diversité biologique, dans leurs récifs coralliens tropicaux et leurs forêts tropicales humides et dans leur incroyable beauté naturelle. Des centaines de millions de personnes, essentiellement originaires de pays industrialisés, sont venues contempler leur beauté, apprendre un peu de notre histoire et se reposer de la vie trépidante de leurs métropoles démentielles.

Les Nations Unies peuvent-elles être plus qu'un «symbole d'espoir» pour les peuples des petits États insulaires? Les Nations Unies peuvent-elles promouvoir une meilleure qualité de vie pour les peuples des petits États insulaires? Les Nations Unies peuvent-elles défendre le droit des petits États insulaires d'exister à l'abri de la menace d'une destruction de l'environnement? L'Organisation a encore beaucoup à faire avant de pouvoir prétendre représenter ces aspirations légitimes.

Lorsque la Conférence mondiale s'est réunie à la Barbade et que le Programme d'action a été négocié, cinq directives très importantes de mise en oeuvre internationale sont apparues. Elles figurent au chapitre XV de l'annexe II au rapport. Aujourd'hui, ma délégation ne parlera que de l'une d'elles, qui figure à la section 5 de cette partie du chapitre.

Le rapport prescrit la formulation de toute une série d'indicateurs de vulnérabilité économique et écologique. Ceux-ci sont nécessaires pour mesurer le développement durable d'une façon dont le produit national brut (PNB) par habitant ne permet pas de procéder. Le PNB ne permet pas de mesurer de façon réaliste les performances économiques des petits États. En fait, chacun considère qu'il est en soi totalement inadéquat pour mesurer le développement durable de tout État quel qu'il soit. Le PNB par habitant a été mis au point par des économistes venant de grands pays et ayant à l'esprit les grands pays, et ce, à une époque où ils ne pouvaient pas envisager l'existence d'un petit État insulaire, et encore moins l'application d'un tel instrument à un phénomène aussi récent.

Le PNB par habitant ne reflète pas le fait que nos États insulaires sont trop petits pour fournir à leurs populations, à un faible coût, nombre des services offerts quotidiennement aux citoyens des grands pays. Comme le disent les économistes, nous souffrons d'une «déséconomie d'échelle». Le PNB par habitant ne reflète pas l'incapacité de nos petites industries manufacturières naissantes à pénétrer les marchés industriels dont les niveaux de production reflètent leur petite taille. Il ne traduit pas comme il

convient notre vulnérabilité. Un simple ouragan peut ramener notre développement 10 ans en arrière ou plus lorsqu'il détruit 50 % de nos habitations, dévaste totalement notre agriculture et endommage pour longtemps notre précieuse mais fragile industrie touristique. Il y a un mois, Sainte-Lucie, qui est située dans l'est des Caraïbes, a été ravagée par une tempête tropicale, qui a détruit plus de 80 % de sa récolte bananière, qui représente plus de la moitié du produit annuel intérieur brut de Sainte-Lucie. Notre vulnérabilité aux catastrophes naturelles ne peut être ignorée, compte tenu de la fréquence et du caractère inévitable de ces phénomènes.

Nous nous associons aux condoléances qui ont été exprimées au Gouvernement et au peuple égyptiens, à la suite de la catastrophe naturelle qui s'est produite récemment dans ce pays et de ses horribles conséquences, notamment les pertes de vie.

Dans notre région, même des catastrophes anthropiques ou involontaires peuvent avoir des incidences sur nos performances économiques auxquelles les grands pays peuvent échapper. Durant la guerre du Golfe, par exemple — qui se déroulait à 5 000 milles des Caraïbes — la peur du terrorisme a poussé de nombreuses personnes à annuler leurs projets de voyage. Cela a eu un effet dévastateur sur nos destinations touristiques pacifiques. L'indicateur du PNB par habitant ne peut refléter et ne reflète pas cette vulnérabilité. Nous dénonçons son utilisation parce qu'il brosse un tableau inexact de l'état de notre développement. Il ne mesure pas non plus les coûts écologiques liés à la production, à la consommation et à l'élimination des déchets, coûts que doit assumer n'importe quel pays. La nécessité d'une série plus utile d'indicateurs des performances économiques est certainement évidente dans le monde d'après-Rio.

Le rapport de la Conférence contient la recommandation suivante :

«Il conviendrait de continuer de faire appel à des experts compétents dans la mise au point, la compilation et la mise à jour de l'indice de vulnérabilité.»
(A/CONF.167/9, par. 114)

À cet égard, l'Université de Malte et l'Université des Caraïbes, entre autres, doivent être félicitées pour avoir fourni les ressources intellectuelles nécessaires. Il n'est pas prévu que l'indice de vulnérabilité naissant serve d'étalon de la pauvreté ou de la richesse mais plutôt d'outil permettant de mesurer l'absence de résistance économique découlant de l'incapacité relative d'un pays à se mettre à

l'abri de forces qui échappent à son contrôle. C'est un outil facile à mettre au point, dont les résultats ne sont pas difficiles à comprendre et qui se prête à des comparaisons internationales.

Aujourd'hui nous cherchons à adopter une approche nouvelle et améliorée du processus de développement, car, en réussissant, les petits États insulaires auront contribué à l'apparition d'un monde meilleur. Nous nous associons, à cet égard, aux déclarations faites par le Groupe des 77, la délégation de la Barbade au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la délégation de la Trinité-et-Tobago au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Nous sommes reconnaissants aux organes et institutions du système des Nations Unies pour le rôle qu'ils ont joué dans la mise en oeuvre des divers aspects du Programme d'action de la Barbade.

Pour ma délégation, il importe en particulier de saluer et de remercier le Gouvernement et le peuple de la Barbade qui ont consenti des sacrifices pour mieux faire entendre les voix de nos îles. Nos efforts ne serviront à rien si les pays industrialisés persistent dans leur mode de consommation nuisible, leur train de vie excessif et un comportement dangereux dans l'élimination des déchets. Le réchauffement de la planète et la montée des mers menacent l'existence même des petits États insulaires; tant que leur ciel sera envahi par des gaz toxiques, nos petits pays demeureront vulnérables et menacés.

L'Organisation des Nations Unies doit défendre notre droit d'exister à l'abri du danger de destruction. Les 50 années à venir seront déterminantes. Nous pensons que l'Organisation dispose de la volonté et du pouvoir de maîtriser les forces du bien pour favoriser le développement durable et pour inverser le déclin de l'environnement. Les citoyens des petits États insulaires en développement souhaiteraient pouvoir percevoir l'Organisation non plus comme un symbole mais comme un sauveur.

M. Edwards (Îles Marshall) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement de la République des Îles Marshall, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé afin d'adresser mes condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Égypte à la suite de la catastrophe naturelle qui les a frappés. Qu'il me soit également permis de réaffirmer les sentiments que nous inspire l'élection du Président Essy, qui ont également été exprimés, au nom de la République des Îles Marshall, par l'honorable Phillip Muller, Ministre des affaires étrangères, dans la déclaration qu'il a faite pendant le débat général.

Nous venons d'entendre une déclaration faite au nom du Forum du Pacifique Sud, ainsi que des déclarations faites par la Trinité-et-Tobago, le Président de l'Alliance des petits États insulaires et le Groupe des 77. Ma délégation appuie pleinement ces déclarations. Au nom de mon gouvernement, j'aimerais également rendre un hommage particulier au Gouvernement et au peuple de la Barbade pour l'hospitalité et l'amitié qu'ils ont offertes à la délégation des Îles Marshall pendant la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Les aspirations et les espoirs de ma délégation étaient ambitieux quand nous nous sommes rendus à la Conférence de la Barbade. Notre patience a été mise à l'épreuve pendant de longues heures et de longues négociations, et nous avons été heureux de voir que le monde entier s'intéressait finalement au sort des petits États insulaires. Nous avons déclaré, à maintes reprises, que notre groupe de pays est un groupe très négligé dans la famille des nations de l'ONU. Pour montrer notre attachement sincère au processus de Rio et à son suivi, nous avons mis en oeuvre aux Îles Marshall de nombreux projets de développement durable tandis que d'autres sont en cours d'élaboration. C'est dans cet esprit que nous sommes arrivés à la Barbade.

La Conférence elle-même a été extrêmement fructueuse pour renforcer d'anciennes relations et en nouer de nouvelles entre les dirigeants de petits États insulaires. Nos dirigeants étaient fermement résolus à éviter que le partenariat lancé à Rio ne tombe dans l'oubli une fois que nous aurions quitté la Barbade. Cependant, pour être tout à fait franc je dois dire que la faible participation des pays développés nous a attristés. Après tout, la Conférence était censée être «sur» les petits États insulaires en développement et non une Conférence «de» ces pays.

Considérons attentivement l'issue de la Conférence de la Barbade : le Programme d'action et les recommandations qui y figurent. Dans l'ensemble, les premiers chapitres tiennent compte de la plupart des aspects qu'exige d'après mon gouvernement la réalisation du développement durable. Nous aurions préféré des termes plus fermes au chapitre consacré à l'action au niveau international, mais nous nous sommes ralliés au consensus, la question du financement dans son ensemble devant être examinée séparément. Mon gouvernement est prêt à mettre en oeuvre toutes ces mesures nationales lorsqu'elles auront été prises et, comme l'a souligné l'Australie, à travailler, de façon concertée, dans notre région. Cependant, nous ne pouvons poursuivre ces objectifs sans l'aide de la communauté internationale. À cet égard, je souhaite féliciter les pays qui ont appuyé les

Îles du Pacifique et qui nous ont fourni l'assistance dont nous avons un besoin urgent. Nous apprécions ce qu'ils ont fait, et nous leur en serons toujours reconnaissants.

Par conséquent, nous estimons que le chapitre du Programme consacré au financement est nettement insuffisant. Nous devons, comme l'indique le paragraphe pertinent, faire en sorte que les diverses institutions internationales se penchent comme il convient sur les problèmes qui se posent aux petits États insulaires en développement. Des termes aussi flous risquent de miner nos efforts au niveau de la mise en oeuvre. Nous savons gré à nos amis qui continuent de nous appuyer, et mon gouvernement exhorte les pays développés à apporter une partie de leur aide publique au développement aux États insulaires en développement. Nous appuyons également l'appel lancé par le Groupe des 77 pour que l'aide publique au développement atteigne le taux de 0,7 %.

Au sujet du suivi institutionnel, nous reconnaissons qu'il devrait y avoir une unité identifiable au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable. Ce bureau devrait compter sur un effectif suffisant afin d'être en mesure de s'acquitter adéquatement de ses tâches et de ses mandats. Cela est affirmé très clairement au paragraphe 123 du Programme d'action, et je crois fermement que nous ne nous substituons pas le moins au Secrétaire général lorsque nous exprimons l'opinion qu'il devrait y avoir au moins quatre membres professionnels du personnel consacrant leurs efforts à la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence de la Barbade. Nous croyons aussi que le renforcement régional des commissions économiques devrait se produire au niveau sous-régional dans la mesure du possible. Pour le Pacifique, cela concernerait le Centre d'opérations du Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, établi à Port-Vila, à Vanuatu.

Nous saluons le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le travail effectué dans le cadre des deux études de faisabilité. En particulier, nous sommes heureux de prendre note du rapport sur le programme d'aide technique aux petits États insulaires en développement, car nous sommes conscients, depuis que nous sommes devenus Membre de l'ONU, des insuffisances en matière de coopération technique entre les pays en développement. À notre avis, ce programme d'aide technique (SIDS/TAP) pourrait être mis en oeuvre immédiatement, puisque le cadre international requis est déjà plus ou moins en place.

Nous nous félicitons également de l'étude faite sur le réseau d'information des petits États insulaires en développement (SIDS/NET), qui fait présentement l'objet d'une étude très détaillée dans notre capitale. Il y a encore certaines questions sans réponse, mais nous espérons pouvoir procéder à une période de consultations avec le PNUD et les pays donateurs pour examiner la façon de mettre en oeuvre ce réseau. Pour de nombreux petits États insulaires, l'établissement d'un tel réseau entraînerait un investissement considérable. Nous devons faire un examen détaillé et attentif de cette question.

Ces propositions ont pour objet la mise en valeur du potentiel dans les petits États insulaires en développement, ce qui constitue un élément vital du développement durable. Mais nous devons nous rendre compte qu'un certain niveau de mise en valeur de ce potentiel est indispensable avant de pouvoir passer à la mise en oeuvre nationale de ces propositions. Je dois ajouter que nous sommes déçus de constater que ces deux rapports n'ont pas été traduits et distribués plus rapidement.

Nous étions tous parfaitement conscients que la Conférence de la Barbade était une entreprise ambitieuse. En même temps, on nous a rappelé qu'il s'agissait de la première activité de suivi après Rio, et donc, essentiellement, d'un test portant sur la volonté internationale de mettre en oeuvre l'Action 21. Des experts nous ont affirmé que les îles offriraient un théâtre approprié pour la réalisation de projets pilotes, en raison de leur petite taille et de leur isolement relatif. Les coûts aussi seraient très inférieurs —, du moins les experts l'ont affirmé.

Nos partenaires de négociations avaient, eux, des idées différentes en ce qui concernait les coûts. Un journaliste du Pacifique a proposé le titre suivant pour son article final : «Le Nord dit aux îles : nagez». Il lui semblait que le Nord ne faisait que réaffirmer des promesses et des programmes existants et que les îles devraient s'adresser l'une à l'autre pour obtenir aide et conseils. Cela a même été repris dans un journal bien connu qui est souvent distribué ici même, aux Nations Unies.

Les Îles Marshall, avec les autres pays insulaires de la région du Pacifique, ne se sont pas présentés les mains vides à la Conférence de la Barbade. Nos forêts, notre atmosphère, nos zones économiques exclusives, nos écosystèmes marins et nos récifs coralliens contribuent beaucoup à la préservation, voire à l'amélioration de l'environnement mondial dans son ensemble. Nous n'aimerions pas en perdre la moindre part.

Nous connaissons les besoins des Îles Marshall en matière de développement durable. Les coûts envisagés pour satisfaire ces besoins sont minimes par rapport aux coûts de projets de développement gigantesques de par le monde. Nos demandes ne sont pas extravagantes.

J'invite les États Membres de cette Organisation à examiner attentivement les engagements librement consentis à Rio et à réaffirmer aux membres de l'Alliance des petits États insulaires qu'ils honoreront ces engagements. De plus, je voudrais demander aux États Membres d'aborder favorablement le projet de résolution qui sera présenté par l'Alliance des petits États insulaires par l'intermédiaire du Groupe des 77 et d'en assurer l'adoption et la mise en oeuvre.

M. George (États fédérés de Micronésie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous associons à vous, Monsieur le Président, et aux orateurs précédents pour exprimer notre sympathie au peuple et au Gouvernement de l'Égypte en raison des pertes en vies humaines et des ravages causés par les récentes inondations.

L'Ambassadeur australien a parlé au nom de tous les pays du Forum du Pacifique Sud, y compris les États fédérés de Micronésie, sur cette importante question touchant au rapport et aux conclusions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue du 26 avril au 6 mai 1994 à la Barbade.

J'aimerais d'abord, au nom du gouvernement de mon pays, remercier le Gouvernement de la Barbade pour les excellents arrangements qu'il avait pris, pour son hospitalité et pour ses contributions utiles au succès de la Conférence mondiale.

J'aimerais aussi exprimer la reconnaissance du gouvernement de mon pays à l'Ambassadrice pour l'environnement de l'Australie, Penelope Anne Wensley, pour le rôle inestimable qu'elle a joué en tant que Présidente du Comité préparatoire et des grandes commissions de la Conférence de la Barbade.

Les États fédérés de Micronésie appuient pleinement la déclaration régionale faite par l'Australie en sa qualité de Présidente du Forum du Pacifique Sud et s'y associent entièrement. Je suis également heureux de dire que mon pays appuie pleinement la déclaration prononcée par l'Ambassadrice de la Trinité-et-Tobago en sa qualité de Présidente de notre groupe transrégional d'intérêt commun, l'Alliance des petits États insulaires, auquel nous accordons

beaucoup d'importance. En tant que membre du Groupe des 77, nous sommes pleinement d'accord avec la déclaration faite par l'Ambassadeur algérien en sa qualité de Président de notre Groupe.

En 1992, à la Conférence des États-Unis sur l'environnement et le développement (CNUCED), la communauté mondiale a adopté l'Action 21. Toutes les nations réunies à cette Conférence historique ont déclaré qu'Action 21 reflétait un consensus mondial et une volonté politique au plus haut niveau de coopération sur le développement et l'environnement. Ils ont encore souligné que la coopération de tous les États est cruciale pour atteindre les objectifs d'Action 21. C'est dans ce contexte que nous considérons que la question à l'examen — le rapport et les résultats de la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement — comme un sujet qui est crucial pour les États fédérés de Micronésie.

Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, nous avons été en mesure de présenter à l'attention internationale un ordre du jour relatif au développement durable des petits États insulaires en développement. La Conférence de la Barbade était non seulement la première conférence mondiale sur le développement durable, mais elle était également la première application concrète d'Action 21. Au cours des deux dernières années ou plus, de nombreuses délégations ont consacré temps, efforts et énergie aux préparatifs et aux négociations complexes qui ont abouti à l'adoption du Programme d'action, à la Barbade, en mai 1994. Étant donné les complexités aux plans humain, technique, financier et politique de ce processus, nous connaissons tous maintenant l'ampleur réelle du défi que pose le développement durable. Alors que relever ce défi a été un exercice difficile pour tous ceux qui sont concernés, nous abordons maintenant un autre stade qui demandera des efforts encore plus grands qu'auparavant. Comme nous le savons tous, le stade de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade est une tâche énorme, qui exige de la communauté internationale qu'elle fasse preuve d'une volonté inébranlable.

Il est extrêmement crucial de comprendre que, si nous ne parvenons pas à donner vie au Programme d'action, tous nos efforts seront futiles. À Rio nous avons tous souscrit à un nouvel ordre du jour pour le XXIe siècle. Aujourd'hui il apparaît encore plus clairement que la participation, sous forme de partenariat, au mouvement du développement durable exigera une résolution et un appui authentiques de la part de la communauté internationale, en particulier des pays industrialisés.

Ma délégation croit que les travaux en cours de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale sont exceptionnellement importants car, alors que nous continuons d'édifier sur les acquis des années précédentes, l'ordre du jour de l'environnement international et du développement durable devra porter étroitement, avec un objectif commun, sur le processus conduisant à la conférence plénière de réexamen sur la mise en oeuvre globale des résultats de la CNUCED par l'Assemblée générale en 1997.

Les États fédérés de Micronésie participent activement à titre prioritaire, aux diverses activités relatives à la CNUCED depuis qu'ils sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies, au début de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous croyons que le voyage de Rio est jalonné d'événements notables. Un des acquis importants est le résultat de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Le Programme d'action qui a émergé de la Conférence mondiale est le premier effort après-Rio visant à développer les principes d'Action 21 dans un contexte particulier définissant des mesures concrètes pour sa mise en oeuvre. Nous en sommes à un stade où des mécanismes ont été établis pour accélérer la mise en oeuvre de ces mesures. Avec la mise en place de mécanismes tels que la Commission du développement durable, les Conventions sur les changements climatiques et la biodiversité et le Fonds pour la protection de l'environnement restructuré, la communauté internationale a plus que jamais l'obligation d'examiner à titre prioritaire l'ordre du jour de l'environnement international. Tous ces mécanismes offrent à bien des égards une contribution unique à l'effort international collectif qui a été entrepris en faveur du développement durable.

Beaucoup a déjà été fait dans notre région pour appliquer les mesures prises dans le cadre du Programme d'action. Au niveau régional, le Programme pour l'environnement régional du Pacifique Sud (SPREP) a participé à la coordination d'un certain nombre d'activités dans le domaine du développement durable, y compris un programme régional sur la biodiversité financé par le projet pilote du Fonds pour la protection de l'environnement. Au niveau national, en dépit de nombreuses difficultés auxquelles mon pays est confronté en tant que petit État insulaire, les États fédérés de Micronésie ont déjà commencé à prendre des mesures concrètes en faveur du développement durable. En tant que première mesure, et aux fins de reconnaître l'importance de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, mon gouvernement a créé un conseil natio-

nal du développement durable très représentatif pour suivre l'intégration des politiques de développement durable aux politiques du gouvernement afin de faciliter l'analyse et la coordination des projets.

Nous nous félicitons du récent rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies en vue d'appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En ce qui concerne en particulier les paragraphes 139 et 140 de ce rapport, dans la partie III intitulée «Mécanismes institutionnels», nous demandons tout particulièrement l'appui de nos partenaires des pays développés pour créer une identité clairement identifiable au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies afin de donner suite au paragraphe 123 du Programme d'action. Des ressources sont nécessaires pour créer cette entité identifiable devant fonctionner en tant que point focal au sein du Département pour fournir des services d'appui au secrétariat, s'occuper du suivi, de l'examen et de la coordination de l'application du Programme d'action. Alors que l'entité identifiable devra faire rapport à la Commission sur le développement durable et aux autres organes pertinents sur l'application du Programme d'action, elle devra aussi faire en sorte que les résultats de la Conférence de la Barbade soient efficacement intégrés dans le programme thématique de travail de la Commission.

Mon pays se félicite également des prompts efforts de coopération que fait le Programme des Nations Unies pour le développement pour entreprendre une étude de faisabilité, comme il est demandé dans le Programme d'action, sur un réseau d'informations et un programme d'assistance technique pour les petits États insulaires en développement. Même si ces études de faisabilité apportent une contribution précieuse pour donner l'élan nécessaire à la réalisation des objectifs et à l'application des résultats de la Conférence de la Barbade, elles devraient être considérées comme un travail d'information et un travail technique devant permettre d'aller de l'avant et de compléter les 14 domaines sectoriels importants du Programme d'action qui n'ont pas encore été appliqués.

Je voudrais souligner que c'est en reconnaissant les vulnérabilités particulières aux petits États insulaires en développement en ce qui concerne les problèmes globaux de l'environnement, en particulier les changements climatiques, la biodiversité et les eaux internationales, que le Programme d'action a spécifiquement demandé que le Fonds de la protection de l'environnement restructuré soit considéré

comme une voie importante d'assistance dans ces domaines, grâce à la fourniture de nouvelles ressources additionnelles. À la réunion des chefs d'État du Forum du Pacifique Sud qui a eu lieu à Brisbane, en Australie, le Forum a salué la restructuration et la reconstitution du Fonds pour la protection de l'environnement et son intention d'aider à la mise en oeuvre de résultats de la Conférence de la Barbade.

Nous ne sommes pas seulement les habitants de cette planète, mais également les gardiens des ressources partagées qui seront essentielles à la survie des générations futures. C'est dans ce contexte que nous faisons appel à un partenariat solide qui ne doit pas être considéré seulement sur une base pays développés contre pays en développement, mais plutôt comme un objectif partagé et un investissement pour le bienfait de toute la famille des nations. Alors que le Programme d'action montre clairement les mesures qui doivent être appliquées aux niveaux national, régional et international, mon pays prie instamment tous les États membres au cours de la quarante-neuvième session d'appuyer les résultats globaux de la Conférence de la Barbade, y compris toutes les résolutions pertinentes donnant aux institutions et aux organes spécialisés des Nations Unies le mandat devant leur permettre de commencer à appliquer les dispositions de fond du Programme d'action.

M. Samana (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souscrit entièrement et s'associe aux déclarations prononcées par les Présidents du Groupe des 77, de l'Alliance des petits États insulaires et du Forum du Pacifique Sud, qui ont souligné et décrit avec éloquence la valeur considérable et l'importance de la Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement.

Selon nous, la Conférence de la Barbade a marqué une étape historique importante qui a donné à la communauté internationale l'élan nécessaire pour manifester son engagement à l'égard des promesses faites à Rio en 1992. Elle a également fourni l'occasion d'une plus grande participation de la communauté internationale dans des domaines importants et des questions et préoccupations d'un intérêt commun pour l'humanité.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est d'avis que le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que leur survie dépendent de façon critique de la coopération de la communauté internationale en vue de la mise en oeuvre totale et immédiate du plan d'action.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est déjà en train de mettre en place les politiques pertinentes et les mesures

législatives qui donneront plus de poids au programme d'action et permettront d'atteindre les buts et objectifs d'ensemble de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

Nombreux sont ceux qui, au niveau national et international, ont compris que l'épuisement sans frein des ressources naturelles et ses effets négatifs sur l'environnement mondial ainsi que ses effets subséquents sur les changements climatiques, la pollution, l'élévation du niveau de la mer et la dégradation de l'environnement deviennent de plus en plus graves et imposent de sérieux obstacles notamment au développement et à l'existence même ainsi qu'à la survie des petits États insulaires en développement.

Les petits États insulaires en développement ont dans leur environnement régional et national des habitats naturels qui abritent des espèces uniques de flore et de faune.

La reconnaissance par la communauté internationale du rôle important des petits États insulaires en développement en tant que dépositaires d'une biodiversité naturelle non seulement est opportune, mais nous offre aussi plus de possibilités de parvenir au développement durable pour le plus grand avantage de tous nos citoyens.

À la Conférence de la Barbade, un message politique vigoureux a été envoyé au monde du fait de la participation de notre Gouverneur général, Sir Wiwa Korowi, qui, entre autres, a mis la communauté internationale au défi de fournir les ressources nécessaires pour appliquer non seulement le Programme d'action de la Barbade, mais aussi l'ensemble des décisions arrêtées à Rio.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est persuadée que le succès de la Conférence de la Barbade, comme de toutes les autres conférences des Nations Unies, dépend largement de la volonté des pays donateurs de fournir les ressources financières et techniques nécessaires afin d'en assurer la pleine mise en oeuvre.

Le Programme d'action met en lumière un certain nombre de stratégies de développement qui sont importantes dans la promotion du développement durable. Plus spécifiquement, ces stratégies comprennent le développement des ressources humaines, le renforcement de la capacité institutionnelle et la promotion de la coopération internationale dans le transfert des technologies, du commerce et des investissements.

Nos politiques étrangère et intérieure actuelles sont axées vers le développement durable par l'application de

bonnes pratiques de gestion dans l'exploitation des ressources naturelles. Nous avons ainsi, depuis notre indépendance, mis au point une planification de l'environnement et une législation relative à la protection qui établit des mécanismes législatifs pour la surveillance des polluants de l'environnement afin qu'ils correspondent aux niveaux requis, et le contrôle efficace des activités industrielles, qui doivent respecter les principes directeurs de la planification nationale de l'environnement. Cette législation impose des limites, par exemple, à l'exploitation des ressources sylvicoles, et des paramètres concernant les cultures écologiquement viables.

La participation directe de la communauté internationale ainsi que des institutions spécialisées pertinentes des Nations Unies est nécessaire afin de répondre efficacement aux diverses exigences du programme et de soutenir directement les efforts et priorités nationaux et régionaux.

À cet égard, nous nous félicitons des mesures déjà prises par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), notamment l'Étude de faisabilité d'un programme d'assistance technique aux petits États insulaires en développement, y compris deux ateliers sous-régionaux qui se sont tenus aux Fidji et à la Barbade.

Nous sommes également satisfaits de l'initiative prise en commun par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale concernant une gestion urbaine et un programme d'assainissement de l'environnement dans un certain nombre de pays insulaires du Pacifique Sud.

Au niveau régional, nombre de programmes ont été lancés, qui complètent le Programme d'action international et comprennent : la promotion de la gestion des ressources côtières; l'utilisation efficace des ressources énergétiques; une participation accrue à la recherche mondiale; l'évaluation, la surveillance et la cartographie des points d'impact climatiques; la fourniture d'assistance technique; le renforcement du dispositif de préparation préalable en cas de désastre et de gestion institutionnelle; et la création de mécanismes visant à restreindre le mouvement transfrontalier des déchets dangereux et la surveillance de la pollution marine.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a lancé un mouvement visant à la création d'une convention régionale sur la prévention des transports transfrontaliers des déchets toxiques et dangereux, qui atteint maintenant les étapes finales de sa négociation et entrera probablement en vigueur en

1995. Nous croyons que c'est là une mesure importante dans la voie de la gestion d'ensemble et de la protection de notre environnement.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est aussi embarquée dans un projet de transport interinsulaire et a levé les barrières au commerce et à la migration avec certains membres du Forum du Pacifique Sud, pour se conformer au consensus international sur la promotion du commerce et de l'investissement équitables afin de parvenir à la croissance économique durable et au développement durable.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est particulièrement vulnérable à la dégradation potentielle de l'environnement, étant donné que 60 % de ses revenus proviennent de l'exportation de produits miniers et de ressources pétrolières, ainsi que des ressources forestières et de la pêche.

C'est pourquoi, paradoxalement, ces industries exigent la plus grande attention et doivent être surveillées soigneusement pour échapper à tout effet négatif potentiel et à toute dégradation de l'environnement.

Le Gouvernement national et le PNUD ont créé une stratégie de développement durable à l'échelle nationale qui, entre autres, veillera à la mise en oeuvre du Programme d'action.

Nous croyons donc que la communauté internationale, travaillant en collaboration avec les mécanismes organisationnels régionaux et sous-régionaux, peut effectivement mettre en oeuvre le Programme d'action qui renforcera et rehaussera davantage la coopération internationale dans le domaine du développement de façon à atteindre un développement durable.

Nous attendons avec intérêt le rapport de la Commission du développement durable sur la mise en oeuvre du Programme à la prochaine session, quand nous recommencerons à contribuer de manière constructive aux travaux de la Commission. C'est pourquoi nous invitons les diverses institutions, y compris le Comité interorganisations sur le développement durable, à accorder plus d'attention à la mise en oeuvre du Programme d'action.

Le succès du Programme d'action de la Barbade dépend considérablement de l'appui positif de la communauté internationale lors de la mise en oeuvre effective des programmes nationaux et régionaux.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée attend avec intérêt, et avec plus de confiance que jamais dans notre effort, la

réalisation des objectifs du développement durable qui répondent aux besoins particuliers et aux aspirations des petits États insulaires en développement, en tant que condition préalable à la mise au point de la capacité nationale et régionale de contribuer efficacement à notre partenariat mondial en vue d'assurer un avenir meilleur à nos enfants.

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à s'associer aux orateurs précédents pour exprimer sa profonde sympathie au Gouvernement et au peuple de l'Égypte qui viennent de subir une perte tragique à la suite des récentes inondations.

Ma délégation tient à féliciter le Gouvernement de la Barbade d'avoir convoqué avec succès la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, relevant ainsi le défi que nous nous sommes posé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Elle remercie ceux qui ont consacré tant de temps et d'efforts à sa préparation. Le Programme d'action et la Déclaration de la Barbade adoptés à la Conférence sont, certes, des jalons sur la route de Rio. Ils donnent un nouvel élan aux travaux de la communauté internationale dans le domaine du développement durable des petits États insulaires en développement.

Il s'agit d'une conférence historique, car elle a permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les petits États insulaires en développement et les graves problèmes auxquels ils font face pour réaliser un développement durable. Le Programme d'action est la première mesure prise par la communauté internationale pour les aider à régler ces problèmes. Notre prochaine tâche sera d'assurer sa mise en oeuvre sur la base du partenariat instauré à la Conférence. Le Gouvernement japonais, pour sa part, sera guidé par le Programme d'action et par l'esprit de la Déclaration de la Barbade dans la prestation d'aide bilatérale et multilatérale aux petits États insulaires en développement.

Le Programme d'action souligne l'importance du développement des ressources humaines pour le développement durable des petits États insulaires en développement et soulève des questions spécifiques telles que l'éducation, la formation et la recherche et développement, qui ont une importance particulière. Il souligne également à juste titre l'importance de mettre en valeur la capacité institutionnelle et administrative. C'est une orientation qui correspond à la politique du Japon en ce qui concerne son aide au développement pour les pays en développement, dont l'une des

principales priorités est la mise en valeur de leur autosuffisance. Une synergie peut être réalisée lorsque des mesures nationales efficaces sont appuyées par une assistance extérieure. Le Japon ne négligera rien pour favoriser cette synergie.

Ma délégation aimerait remercier le Secrétaire général de son rapport sur les mesures prises par les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Programme d'action, ainsi que pour ses notes accompagnant les études entreprises par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la possibilité de mettre au point un programme d'assistance technique pour les petits États insulaires en développement (SIDS/TAP) et un réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDS/NET).

Comme le Secrétaire général l'indique avec justesse, le rapport devrait être considéré comme provisoire. Compte tenu du rôle important du système des Nations Unies, ma délégation croit qu'il est crucial de mener un examen continu des plans et programmes pour la mise en oeuvre du Programme d'action, et elle attend donc de nouveaux rapports. À cet égard, elle apprécierait l'examen du Programme d'action par le Comité interorganisations sur le développement durable, comme le suggère le rapport du Secrétaire général.

Ma délégation se félicite tout particulièrement des résultats des études menées par le PNUD sur le programme d'assistance technique SIDS/TAP et le réseau d'information SIDS/NET et elle s'y associe. La coopération est d'une importance critique pour l'amélioration de l'autosuffisance des petits États insulaires en développement, et tant le SIDS/TAP que le SIDS/NET ont pour but de renforcer cette coopération. Cet objectif est conforme à la politique du Japon, qui attache de l'importance à la coopération Sud-Sud pour le renforcement de la coopération internationale pour le développement.

Pour terminer, ma délégation tient à vous assurer, Monsieur le Président, que le Japon ne négligera rien pour jouer un rôle actif dans la mise en oeuvre des décisions prises lors de cet événement historique que représente la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

M. Balzan (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer ma plus profonde sympathie et toute ma solidarité au Gouvernement et au peuple égyptiens en ce moment difficile, alors

qu'ils sont aux prises avec les conséquences tragiques des récentes inondations.

La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a été convoquée à la Barbade cette année, a marqué la première mesure concrète issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. La Conférence de la Barbade s'est acquittée de cette tâche avec succès. Elle a défini des politiques pertinentes dans le cadre d'un Programme d'action destiné à permettre aux petits États insulaires en développement de parvenir à un développement durable.

Il faut certes reconnaître comme il convient au Gouvernement de la Barbade le talent dont il a fait preuve dans l'organisation de la Conférence, et reconnaître aux Barbadiens le sens de l'hospitalité cordiale dont ils ont fait preuve à l'égard des délégations. Nous sommes reconnaissants également au Premier Ministre Sandiford qui, grâce à sa compétence, a conduit la Conférence à de fructueux résultats.

La délégation de Malte estime que le débat actuel sur la Conférence de la Barbade montre clairement l'importance que la communauté internationale attache au bien-être des petits États insulaires en développement. Mon Gouvernement se félicite du rapport du Secrétaire général (A/49/425) sur les mesures prises par les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies en vue d'appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Tout en affirmant les actifs humains et naturels des petits États insulaires en développement, la Déclaration de la Barbade n'a pas manqué de souligner les obstacles qui doivent être surmontés. En visant une meilleure qualité de vie pour les générations actuelles et futures, le document adopte une approche de grande portée exemplaire.

Très complet, le Programme d'action négocié et convenu à Bridgetown porte sur d'innombrables questions relatives au développement durable des petits États insulaires en développement, des questions qui ont été à plusieurs reprises soulignées et qui sont universellement reconnues. En 1992, à Rio, la communauté internationale a identifié les problèmes particuliers qui se posent aux petits États insulaires comme leur étant très particuliers en ce qui concerne l'environnement et le développement. Faute de bénéficier de l'attention nécessaire, leur dimension, leur situation géographique et leurs ressources limitées pourraient s'avérer une vulnérabilité particulière.

Parfois, la dimension et la situation géographique des États de cette catégorie entraînent en soi un certain nombre de désavantages économiques. Dans certains cas, ces désavantages sont multipliés à la suite de catastrophes naturelles. En fait, la vulnérabilité aux influences économiques externes et la fragilité écologique sont de graves sources de préoccupation pour les petits États insulaires en développement.

Une réalité parfois négligée a été rappelée par le Gouverneur général de la Barbade, S. E. Dame Nira Barrow, dans son allocution à la Conférence de la Barbade, à savoir, qu'un sixième de la surface de la planète, y compris une partie importante de ses ressources marines et de sa biodiversité, tombe sous la juridiction de petits États insulaires. Ce fait est noté, pas seulement par fierté, mais parce que personne ne peut manquer de reconnaître ses implications inhérentes ou son impact sur la communauté mondiale dans son ensemble.

Les petits États insulaires sont parfaitement conscients et de leurs problèmes et de leur responsabilités, des responsabilités qui, partagées, pourraient être assumées plus efficacement et résolues plus facilement. Voilà pourquoi il est nécessaire d'encourager et de mettre en valeur la coopération régionale et internationale.

L'histoire nous enseigne que, pour survivre, les petits États insulaires ont toujours investi dans leurs ressources humaines. Cet investissement n'a jamais été source de déception. Au contraire, il a toujours été payant.

Malte, petit État insulaire lui-même, est la preuve vivante que le meilleur investissement repose sur la mise en valeur des ressources humaines. Les activités économiques novatrices et traditionnelles entreprises par nos îles leur ont donné l'élan nécessaire pour asseoir leur économie sur une base solide.

Les petits États insulaires, malgré leurs caractéristiques diverses, ont toujours joué un rôle important dans le processus multilatéral. Grâce à l'expérience acquise au cours de leur longue histoire, ils peuvent continuer à contribuer à renforcer la coopération politique et économique internationale.

La Convention sur le droit de la mer, qui entrera bientôt en vigueur, et la proposition tendant à inscrire la question des changements climatiques à l'ordre du jour de l'Assemblée générale — initiatives lancées par Malte — sont deux exemples de la manière dont un État, quelle que soit sa taille, peut contribuer au bien-être de l'humanité.

Dans ce contexte, mon pays se félicite de l'inclusion de sa proposition dans le Programme d'action à l'effet de créer un indice de vulnérabilité destiné à servir d'étalon supplémentaire du degré et de l'étendue des vulnérabilités internes de structures économiques et d'institutions.

Une question importante de l'ordre du jour, examinée actuellement au sein de l'Organisation, est celle du développement. Des discussions interminables, tenues à différents niveaux, ont défini les éléments de base nécessaires à la stabilité socio-économique. On s'attend que l'Assemblée débâte prochainement des mesures essentielles au progrès du développement. Les exigences et les préoccupations des petits États insulaires ne devraient pas être ignorées.

La Barbade ne marque pas la fin d'un exercice, mais bien plutôt le début d'un processus en cours visant à vérifier et assurer la consolidation et l'accroissement des résultats obtenus.

La sagesse traditionnelle nous enseigne qu'un problème partagé est un problème à moitié réglé.

Comme ma délégation l'a souligné à la Barbade, la participation et l'assistance de la communauté internationale à la solution des questions pouvant entraver ou retarder le développement durable des petits États insulaires en développement doivent être vues dans une perspective beaucoup plus large. Cette perspective doit tenir compte, de façon inversement proportionnelle, de l'importance du rôle que les petits États insulaires jouent dans des régions stratégiques clefs du globe. Conscients des responsabilités et des difficultés inhérentes à leur situation géographique stratégique, les petits États insulaires sont aux premiers rangs des partisans du dialogue en tant qu'instrument exceptionnel d'une harmonie et d'une coexistence plus grandes.

Le dialogue est à la base de toute approche du règlement des problèmes. Le dialogue aide à identifier les problèmes et à stimuler les solutions. Le dialogue permet de reconstruire ce que, bien souvent, les conflits ont détruit. C'est pourquoi le dialogue exige, en tant qu'élément fondamental, une solidarité dans l'action — solidarité qui garantit une démarche globale; solidarité qui ne doit pas se limiter à des paroles mais être le moyen de les traduire en actes.

M. Pierre (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : En premier lieu je voudrais exprimer mes condoléances au Gouvernement et au peuple égyptiens à la suite des événements tragiques survenus récemment dans ce pays et qui ont causé des pertes humaines et des souffrances considérables.

Ma délégation est heureuse d'indiquer qu'elle est pleinement d'accord avec les déclarations prononcées par la délégation de la Barbade, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et par la délégation de l'Algérie, au nom du Groupe des 77.

Le message le plus clair que la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement a donné au monde jusqu'à présent est sans doute que les problèmes auxquels l'humanité doit faire face sont d'une gravité et d'une urgence telles qu'ils exigent d'être traités au niveau le plus élevé possible. Ce sommet a, sans équivoque, mis l'accent sur le caractère unique et la vulnérabilité des petits États insulaires et des régions côtières de faible élévation.

La situation où se trouvent les petits États insulaires en développement dans un environnement économique et politique global de plus en plus compétitif est fort bien décrite au chapitre 17 d'Action 21. Les petits États insulaires constituent réellement un cas particulier sur le plan de l'environnement et du développement. Ils sont écologiquement fragiles et vulnérables. Leur petite taille, leurs ressources limitées, leur dispersion géographique, leur isolement des marchés les placent dans une situation économique extrêmement désavantagée et les empêchent de tirer le moindre avantage des économies d'échelle.

À la Barbade, en avril dernier, nous nous sommes réunis et avons délibéré avec succès sur la situation particulière touchant ce groupe de partenaires. Cette occasion a marqué le début du premier processus de suivi fondamentalement important de la Conférence de Rio. C'est en cela qu'elle a été exceptionnelle et aussi parce qu'elle a mis l'accent sur une préoccupation importante et particulière. Désormais, notre tâche sera de poursuivre avec une même vigueur et un même enthousiasme la prompte et complète mise en oeuvre des accords et des décisions adoptés au cours de la Conférence. Le Guyana s'associe à ceux qui ont demandé instamment que la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, contenus dans le document A/CONF.167/9, dont l'Assemblée est actuellement saisie, soient appuyés par tous.

Aussi importants que soient tous ces accords, ils seront de bien peu d'utilité si l'on ne met pas en place les mécanismes appropriés pour la mise en oeuvre et la surveillance efficaces des mesures prises à l'échelle de tout le système. Nous pensons qu'il est essentiel, à cette fin, que cette responsabilité soit dûment confiée au Département de la coordination des politiques et du développement durable, comme prévu dans le Programme d'action. Ce département

devrait donc disposer des moyens suffisants pour pouvoir s'acquitter comme il se doit de sa mission de contrôle et de coordination et fournir une structure d'appui efficace pour le suivi des décisions de la Conférence.

Deux domaines d'importance vitale pour les petits États insulaires sont la technologie de l'information et le renforcement de la capacité de ces États à mieux utiliser et exploiter les ressources de leur riche habitat naturel. À cet égard, les propositions de projets faites dans le cadre du Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDS/NET) et du programme d'assistance technique des petits États insulaires en développement (SIDS/TAP) portent sur un éventail complet d'activités. L'efficacité et la rapidité avec lesquelles le PNUD s'est acquitté de la tâche qui lui était confiée — la préparation d'études sur ces propositions — sont dignes d'éloges.

Ces études figurent dans des rapports supplémentaires dont l'Assemblée est également saisie pour approbation. Deux caractéristiques des projets sont à souligner : l'accent mis sur la mise en valeur du potentiel local et l'utilisation des connaissances des habitants. J'engage l'Assemblée à souscrire au rapport qui lui est soumis et à appuyer toutes les mesures qui y sont décrites.

Le travail préparatoire considérable dans lequel nous étions tous engagés et les délibérations exemplaires au sein de la Conférence elle-même ainsi que dans le cadre d'autres processus, tels la réunion du Groupe de personnalités éminentes et le Forum des organisations non gouvernementales, tout cela a conduit au résultat extrêmement satisfaisant dont nous parlons en ce moment. Nous nous devons d'exprimer nos plus sincères félicitations au Gouvernement de la Barbade et à l'Alliance des petits États insulaires pour le rôle qu'ils ont joué et les efforts qu'ils ont faits pour assurer un tel résultat. Il incombe maintenant à l'Assemblée générale de faire preuve, vis-à-vis du processus de mise en oeuvre et de suivi, du même sérieux et de la même détermination, afin de donner réellement un sens à ce qui a été accompli.

M. Turnquest (Bahamas) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer les condoléances et la sympathie de ma délégation au Gouvernement et au peuple égyptiens à l'occasion des pertes humaines et matérielles tragiques dont ils ont été victimes à la suite des inondations récentes.

Les Bahamas se joignent aux autres délégations qui ont loué le résultat de la première Conférence globale jamais

tenue sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a eu lieu au début de l'année à la Barbade. Le Gouvernement de la Barbade doit être félicité de l'excellente organisation de la Conférence et de l'accueil réservé aux délégations participant à cette réunion.

Ma délégation est heureuse de faire siennes les observations présentées par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77, et par le représentant de la Trinité-et-Tobago au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) sur cette importante question. Nous souscrivons également pleinement à la déclaration prononcée au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) par le représentant de la Barbade.

L'Assemblée est saisie du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que de la Déclaration de la Barbade. Les Bahamas estiment que le Programme d'action constitue un plan d'approche exhaustif et intégré du développement durable des petits États insulaires en développement. Il s'attaque aux nombreux problèmes que nous, en tant qu'États insulaires en développement, devons examiner dans notre recherche du développement durable. Cette Déclaration est l'expression de notre volonté politique collective. C'est en fait la réaffirmation des engagements pris à Rio. La communauté internationale est priée d'appuyer totalement ce programme et de fournir les moyens nécessaires à son application.

Tout en considérant que le Programme d'action est un excellent plan pour concentrer nos efforts et nos objectifs afin de favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement, il faut bien reconnaître que, pour réussir, ce Programme devra recevoir le plein appui du Département de la coordination des politiques et du développement durable des Nations Unies. Nous estimons que le service d'appui du Secrétariat est une composante cruciale de la stratégie d'application. À cet égard, il faut fournir au Secrétariat les ressources nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter des fonctions qui sont énoncées au paragraphe 123 du Programme.

Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général et les efforts initiaux des divers organismes de développement du système des Nations Unies qui ont inclu le Programme d'action dans leurs programmes de travail respectifs. Qui plus est, on note que certaines agences ont effectivement entrepris des activités qui répondront à divers aspects du Programme d'action. À cet égard, nous félicitons l'Organisation météorologique mondiale des activités et des programmes qu'elle mène dans plusieurs domaines de fond du

Programme d'action, en particulier ses programmes spécifiques sur les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer, qui préoccupent gravement des États insulaires comme le mien.

La Commission du développement durable a pour mandat de suivre l'application du Programme d'action de la Barbade dans le cadre de son programme de travail thématique pluriannuel. Nous savons que par suite des contraintes de temps, très peu de travail a été réalisé au cours de la session précédente. Nous espérons toutefois que l'on parviendra à suivre et à examiner efficacement les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. Nous assurons l'Assemblée que, en tant que nouveau membre de la Commission du développement durable, nous nous engageons à jouer le rôle qui nous revient dans le cadre des travaux de cette commission.

À cet égard, je suis heureux de signaler que les Bahamas sont en voie de créer une commission nationale pour la science, la technologie et le développement durable. La Commission devrait être dirigée par un directeur exécutif et sera responsable du suivi d'Action 21, des deux Conventions issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et de la Déclaration de la Barbade et du Programme d'action. La commission représentera un large éventail de la communauté bahamienne, y compris des personnalités du Gouvernement, des universitaires, le clergé, des intérêts commerciaux et industriels et des organisations non gouvernementales.

Ma délégation trouve en fait satisfaisante et encourageante la rapidité dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait preuve pour répondre aux mandats qui lui ont été conférés à la Barbade, aux paragraphes 105, 106 et 126 du Programme d'action, en vue d'appuyer le renforcement des capacités dans les petits États insulaires en développement. S'agissant du paragraphe 105, le PNUD était invité à coordonner une étude de faisabilité en collaboration avec les petits États insulaires en développement et les organisations sous-régionales pertinentes en vue de mettre en place un réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDS/NET). Toutefois, si nous reconnaissons que le SIDS/NET est un moyen de renforcer le réseau humain, qui fournit aux petits États insulaires en développement le moyen de répondre aux priorités du Programme d'action, il ne pourra être efficace que si sa composante informatique est telle que nous, les États insulaires en développement, puissions être les principaux générateurs d'informations pour le réseau.

Le PNUD était également invité, au paragraphe 106 du Programme d'action, à coordonner une étude de faisabilité afin d'élaborer un programme d'aide aux petits États insulaires en développement (SIDS/TAP). Cette étude a été bien réalisée par le PNUD, comme il ressort du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/49/459. Mon gouvernement étudie actuellement ce rapport avec un vif intérêt. Nous nous réjouissons de la façon dont l'étude a été menée, c'est-à-dire du fait qu'il y a une coopération étroite avec le groupe d'État de l'AOSIS, les institutions régionales, les organisations non gouvernementales et les États insulaires eux-mêmes. Les Bahamas constatent également l'engagement pris par le SIDS/TAP de faire participer autant que possible des experts provenant des petits États insulaires en développement.

Les Bahamas souhaitent cependant faire part d'une préoccupation mineure, à savoir qu'ils voudraient être vraiment considérés comme un petit État insulaire en développement. Le produit national brut par habitant relativement élevé des Bahamas ne devrait pas les empêcher de bénéficier d'un traitement égal dans le Programme. Je saisis cette occasion pour signaler ce fait, car il ne faut pas oublier que plusieurs petits États insulaires en développement ne satisfont plus aujourd'hui aux critères pour l'octroi d'une aide par le PNUD et d'un traitement concessionnel de la part d'autres institutions financières internationales. Voilà pourquoi nous pensons que les critères d'exclusion ne devraient pas s'appliquer dans le cadre de ce mécanisme.

Les petits États insulaires en développement sont bien connus pour la diversité de leurs espèces et leur degré de particularisme. Cependant, étant donné leur faible dimension, leur isolement relatif et la fragilité de leurs écosystèmes insulaires, leur diversité biologique est l'une des plus menacées dans le monde. Nous saisissons cette occasion pour noter que le Programme d'action de la Barbade contient un accord en vue de l'élaboration et de l'application de stratégies intégrées de préservation et d'utilisation durable de cette diversité biologique terrestre et marine, et en particulier des espèces uniques.

À cet égard, nous savons gré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'avoir pris l'initiative au sein du système des Nations Unies d'établir de nouvelles relations entre les organismes de l'ONU et un partenariat mondial destiné à répondre aux besoins présents et futurs des États Membres dans des domaines comme la variabilité climatique et la préservation des espèces. Nous notons avec satisfaction que le PNUD convoquera la première conférence des parties à la Convention sur la

diversité biologique du 28 novembre au 9 décembre 1994, au Bahamas. Nous sommes convaincus que les résultats de cette conférence attireront l'attention de l'ensemble de la communauté internationale sur les petits États insulaires en développement, leurs conditions et leurs besoins particuliers.

Même si l'on admet aujourd'hui que la mise en oeuvre du Programme d'action doit être financée principalement par des fonds publics et privés nationaux au sein des petits États insulaires en développement, on admet également que la mise en oeuvre du Programme d'action nécessitera l'octroi de ressources financières suffisantes, prévisibles, nouvelles et additionnelles. À ce propos, je saisis cette occasion pour prier à nouveau instamment la communauté internationale d'honorer ses engagements financiers et de se pencher sur notre premier essai véritable de partenariat mondial forgé à Rio, en vertu duquel la communauté internationale s'est fermement engagée à oeuvrer de façon collective en faveur du développement durable. Il est évident que si les engagements pris sont honorés, les petits États insulaires en développement pourront mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence de la Barbade.

M. Shambos (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) :
Je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour exprimer mes sincères condoléances et ma sympathie au Gouvernement et au peuple égyptiens pour les pertes tragiques en vies humaines et en biens causées par le déchaînement de la nature.

Les petits États insulaires en développement, phénomène unique et précieux dans le cadre de nos efforts mondiaux en matière d'environnement et de développement, ont fini par être dûment reconnus et par occuper la place qui leur revient sur notre ordre du jour.

Cette reconnaissance a atteint son summum avec la convocation de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui s'est tenue à Bridgetown, à la Barbade, du 25 avril au 6 mai derniers. Mon gouvernement remercie le Gouvernement et le peuple de la Barbade pour les conditions excellentes dans lesquelles s'est tenue la Conférence, ce qui a permis l'issue fructueuse de cette réunion historique, et pour la chaleureuse hospitalité dont ont bénéficié l'ensemble des participants à cette conférence.

La Conférence de la Barbade a été sans conteste un succès. Son Programme d'action et la Déclaration de la Barbade soulignent l'attachement de l'humanité à la survie et au progrès de cet élément vulnérable et vital de notre

délicat et complexe équilibre en matière d'environnement et de développement mondiaux.

La convocation de cette Conférence tient en grande partie au dévouement et à l'adhésion constante de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) à la cause des petits États insulaires en ce qui concerne leurs besoins particuliers en matière d'environnement et de développement.

La République de Chypre, elle-même membre de l'AOSIS, a, dès l'origine, épousé la juste cause de cette entreprise tout à fait originale et continuera d'oeuvrer à la réalisation et au succès de ses objectifs.

En ce qui concerne les activités de l'AOSIS, il convient de remercier tout particulièrement sa Présidente actuelle, la Représentante permanente de la Trinité-et-Tobago, l'Ambassadrice Annette des Isles, et tous les membres de sa mission, ainsi que son prédécesseur, l'ancien Représentant permanent de Vanuatu, Robert Van Lierop, père spirituel de l'AOSIS, dont la vision personnelle et l'extraordinaire attachement aux objectifs fixés ont permis d'aboutir à ces réalisations.

Le Sommet AOSIS de la Barbade et son communiqué, qui ont été adoptés à l'unanimité, mettent en relief les dimensions morales de cet exercice et rendent compte des messages politiques envoyés à la communauté internationale par les petits États insulaires.

La Conférence de la Barbade a marqué un tournant dans notre histoire en honorant par des engagements les promesses faites à Rio à l'un des groupes les plus vulnérables de notre communauté d'États.

Cependant, la reconnaissance et la prise de conscience ne suffisent pas à elles seules à résoudre les graves problèmes que connaissent aujourd'hui les petits États insulaires en développement. La dégradation de leur environnement, leur vulnérabilité aux effets pervers de la variabilité climatique due à l'homme, l'élévation du niveau des mers et l'immersion de parties de leur territoire en découlant, les menaces imminentes pesant sur leurs écosystèmes uniques et leurs contributions à la diversité biologique, sont autant de questions urgentes et très préoccupantes. Leurs marchés composés essentiellement d'un seul produit de base, leur faible dimension et leur éloignement des centres commerciaux et technologiques, la fragilité et la faiblesse de leurs économies, leur manque de capacités endogènes suffisantes pour un développement durable indépendant, la vulnérabilité de leurs cultures et de leur sécurité et leur exposition à la pollution et aux catastrophes font qu'il est

encore plus difficile de relever les défis auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés. Ces questions et de nombreuses autres revêtent une importance capitale et un caractère universel et exigent l'adoption de mesures concertées et efficaces si nous souhaitons que réussisse l'effort mondial pour sauver notre environnement intégré et menacé et réaliser le développement durable dans toutes les régions de la planète.

La communauté internationale est angoissée par l'indifférence affichée à l'égard des problèmes croissants et cruciaux d'environnement et de développement et concentre actuellement son attention sur la mise en oeuvre des engagements pris à la Barbade; par ailleurs, elle appelle à une action mondiale concertée pour assurer aux petits États insulaires un développement durable, qui servirait non seulement les intérêts des îles mais aussi les intérêts vitaux du monde entier. Étant au centre des attentes de la communauté internationale à cet égard, nous devons répondre aux nobles aspirations de nos peuples avec la volonté politique de prendre des mesures concrètes et coordonnées pour éliminer les vulnérabilités écologiques et économiques des petites îles et renforcer leur importante contribution au fragile équilibre de l'environnement mondial. Cet objectif est d'une importance capitale et jouit du plein soutien du Gouvernement de la République de Chypre, qui a fait siens les principes de développement durable et les décisions prises à la Barbade.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général sur les «Mesures prises par les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies en vue d'appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement» (A/49/425). Nous saluons aussi la présentation par le Secrétaire général, de l'étude de faisabilité élaborée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur un réseau d'information visant à faciliter l'échange d'informations entre les petits États insulaires; on s'est servi du cas de Chypre pour l'une de ces études. Nous considérons le rapport et la présentation de l'étude comme des mesures significatives allant dans le bon sens. La présentation et le renforcement de ce qui a été déjà accompli dans ce domaine vital dépendent de notre disponibilité à assumer scrupuleusement les responsabilités et obligations découlant des documents de la Barbade.

Je terminerai en invitant les pays en développement et développés à travailler ensemble à l'exécution de nos obligations à l'égard des générations présentes et futures afin que cette planète, notre maison à tous, soit non seulement préservée mais améliorée pour garantir la conti-

nuité de la vie elle-même. C'est dans cette juste entreprise que les petits États insulaires peuvent et doivent jouer un rôle de chef de file. Agissons tous ensemble pour assurer la survie de l'humanité dans un environnement propice à la prospérité et à la dignité de l'humanité tout entière.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) :
Je voudrais tout d'abord exprimer au Gouvernement et au peuple égyptiens les sincères condoléances du Brésil à la suite des tragiques événements survenus récemment dans ce pays.

Ma délégation voudrait aussi exprimer sa gratitude au peuple et au Gouvernement de la Barbade pour l'aimable hospitalité qu'ils ont offerte à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, organisée en avril dernier dans leur pays. Ma délégation voudrait en particulier exprimer ses remerciements à S. E. M. Erskine Sandiford, ex-Premier Ministre de la Barbade, Président de la Conférence, et à l'Ambassadeur Penelope Wensley, dont la direction des travaux de la Grande Commission de la Conférence a été décisive pour ce qui est de l'importance et de la portée des décisions prises à la Barbade.

En juin 1992, le Brésil a eu l'honneur d'accueillir à Rio la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). C'est à cette occasion que les liens entre les objectifs légitimes de développement, les préoccupations en matière d'environnement et le bien-être des générations futures ont été établis et développés à fond.

Il ne fait aucun doute que la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires, qui a résulté des décisions prises lors de la CNUED, a constitué un pas en avant et un jalon des plus importants dans le processus de mobilisation des efforts internationaux en vue d'un développement durable. Un signe encourageant a été le fait que, en proposant de nouvelles solutions originales aux préoccupations spécifiques affectant les petits États insulaires, la Conférence de Bridgetown est allée au-delà de l'examen des questions générales liées au développement durable.

Les spécificités des petits États insulaires et la vulnérabilité de leurs écosystèmes nous ont amenés à reconnaître leur grande importance pour notre planète. Bien que ces États connaissent des difficultés économiques et aient à faire face à des impératifs de développement similaires à ceux des pays en développement en général, les petits États insulaires en développement ont leurs propres faiblesses et caractéristiques particulières, et les difficultés auxquelles ils

se heurtent dans la recherche d'un développement durable sont particulièrement graves et complexes.

Le Brésil est tout à fait conscient de cette situation unique et considère que les petits États insulaires en développement constituent un cas particulier en matière de développement durable, digne de l'attention concertée de la communauté internationale. Le potentiel des petits États insulaires en développement a été reconnu. Il demeure qu'ils restent confrontés au même problème : faire en sorte que leurs ressources soient utilisées de manière durable pour le bien-être des générations présentes et futures.

À cet égard, ma délégation attend avec intérêt la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme d'action formulé à la Barbade. Nous pensons que ce programme constitue la base de l'action à entreprendre dans les domaines prioritaires convenus et qu'il définit un certain nombre de mesures et de politiques liées à la planification en matière d'environnement et de développement devant être entreprises par les petits États insulaires en développement avec la coopération et l'aide de la communauté internationale.

En outre, le Programme d'action décrit le rôle de la communauté internationale pour ce qui est de permettre l'accès à des ressources financières adéquates, prévisibles et additionnelles, de l'optimisation de l'usage des ressources et mécanismes existants et de l'adoption de mesures propres à accroître les capacités endogènes, et notamment favoriser l'accès des petits États insulaires en développement aux mécanismes et techniques écologiquement rationnels. L'Alliance des petits États insulaires devrait être vivement félicitée pour les importants résultats obtenus à Bridgetown.

En mettant en place la base d'un nouveau partenariat mondial pour le développement durable, les États ont reconnu leurs responsabilités communes mais différentes au regard de la dégradation de l'environnement mondial, afin de donner la priorité aux plus vulnérables sur le plan écologique. La communauté internationale doit donc assumer les engagements pris à la Barbade à l'égard des petits États insulaires en développement, vu que ce sont les plus vulnérables d'entre nous et les plus susceptibles d'être les premiers à souffrir des effets négatifs d'un développement mal conçu sur l'environnement.

Malheureusement, la communauté internationale semble toujours réticente à assumer ses obligations financières. Moins de 10 % des fonds prévus pour les programmes et projets liés à l'environnement et approuvés à la CNUED ont été accordés. Le niveau financier auquel

le Fonds pour l'environnement mondial a été renégocié est également décourageant.

Ma délégation estime que la fourniture aux petits États insulaires en développement de l'appui matériel requis est l'un des moyens les plus importants qui leur permettront de s'attaquer aux problèmes d'environnement avec une plus grande autonomie. C'est dans ce contexte que nous appelons les délégations à encourager l'appui financier en faveur des projets et programmes liés au développement durable.

Nous pensons que la mise en oeuvre de ces projets et programmes est la responsabilité des pays directement concernés. Néanmoins, l'appui des pays développés, des organes des Nations Unies et des institutions intergouvernementales spécialisées est de la plus haute importance.

Ma délégation se félicite à cet égard de l'«Étude de faisabilité sur un programme d'assistance technique aux petits États insulaires en développement» (A/49/459, Annexe). Ce document décrit un instrument viable à l'appui de la coopération technique entre les petits États insulaires en développement. Nous sommes certains que d'autres études de ce genre pourront être faites pour donner suite aux décisions figurant dans le Programme d'action. Ma délégation souscrit entièrement aux recommandations contenues dans l'étude, notamment en ce qui concerne la nécessité, pour les institutions de développement des Nations Unies, d'aider les petits États insulaires en développement à actualiser les activités qu'ils mènent pour faire en sorte qu'elles soient compatibles avec les exigences et les objectifs du Programme d'action dans son ensemble.

Nous pensons que le monde de l'après-guerre froide offre suffisamment de marge de manoeuvre à de nouveaux partenariats pour une coopération authentique entre pays en développement et pays développés en vue d'un développement durable. Il est essentiel que le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble appuient les efforts faits dans ce sens et que les paramètres fixés à la Conférence de la Barbade pour promouvoir les idéaux d'un développement durable et écologiquement sain permettent que la question de l'adoption de mécanismes garantissant aux États en développement l'accès à des conditions de faveur aux nouvelles techniques écologiques reste une priorité.

Nous considérons que la Déclaration et le Programme d'action publiés à la Barbade, qui procèdent d'Action 21, de la Déclaration de Rio et de la Convention sur la biodiversité, doivent rester nos pères. Faisons en sorte de nous

y conformer, car nous sommes certains que les petits États insulaires en développement peuvent et vont, avec l'aide nécessaire de la communauté internationale, mettre en oeuvre plans et programmes adéquats pour appuyer leur développement.

Pour conclure, je voudrais citer un passage du discours liminaire que M. Henrique Brandão Cavalcanti, Ministre brésilien de l'environnement, a prononcé à la Conférence de la Barbade :

«L'objectif de nos efforts communs est bien sûr le développement durable. Il ne s'agit rien de moins que de modifier la façon dont nous utilisons les ressources de la planète pour parvenir à un progrès économique sain sans pour cela compromettre les chances des futures générations d'en faire autant. Aussi devons-nous continuer de nous employer à éliminer tout ce qui peut faire obstacle au développement durable.»

Je me dois donc d'insister sur la grande importance que revêt la Conférence mondiale de la Barbade et de demander à la communauté internationale d'honorer les engagements à l'égard d'un nouveau partenariat qu'elle a pris à Rio et à Bridgetown.

M. Bivero (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de présenter les condoléances de la délégation du Venezuela au peuple et au Gouvernement égyptiens à l'occasion de la tragique catastrophe naturelle qui s'est abattue sur leur pays.

Les résultats de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a eu lieu à Bridgetown, à la Barbade, vers le milieu de l'année, revêtent la plus grande importance pour le Venezuela. La Déclaration et le Plan d'action de la Barbade, qui assurent le suivi d'Action 21, intéressent tout particulièrement le Venezuela, qui a un important littoral continental et insulaire dans le bassin des Caraïbes. Nous partageons donc avec les petits États insulaires en développement des Caraïbes les mêmes conditions géographiques et écologiques et la responsabilité d'assurer le développement durable de notre sous-région. Le Venezuela appuie donc le Programme d'action de la Barbade et réaffirme sa volonté de contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Pour louable que soit l'objectif d'autosuffisance du Programme d'action de la Barbade, il reconnaît que l'appui de la communauté des pays donateurs est indispensable. Réserver une plus grande part des ressources mises à

disposition pour la coopération régionale et interrégionale aux activités d'appui est tout à fait essentiel à ce stade. Trouver des ressources additionnelles est aussi notre objectif, et nous sommes convaincus que la mise en oeuvre du Programme d'action exigera de telles ressources à moyen et à long terme. Le programme d'assistance technique et la «création de capacités» dans le cadre du Programme d'action qui sont demandés au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) nous paraissent de la plus haute importance dans cette phase initiale. Le Venezuela, pour sa part, fera tout son possible pour apporter son aide au Programme.

Comme l'a signalé le Ministre des relations extérieures du Venezuela dans le cadre du débat de haut niveau de la Conférence de la Barbade :

«Le Venezuela souscrit à la Déclaration de la Barbade et s'estime lié par son Plan d'action, auquel il est engagé.»

L'interdépendance mondiale et la responsabilité partagée se manifestent à bien des égards, et notamment par les problèmes que connaissent les petits États insulaires en développement. Nous ne pourrions régler ces problèmes que par des efforts communs, en tirant parti de l'expérience acquise par les uns et les autres et en essayant d'unir nos efforts pour y parvenir. Le principal atout dont nous disposons à cet effet, c'est le capital humain et organisationnel des petits États insulaires en développement eux-mêmes. Le système des Nations Unies, la communauté des pays donateurs et tous les pays dont le processus de développement est identique au nôtre disposent ainsi d'un cadre de référence concret qui nous permettra d'apporter notre pierre à l'édifice en appuyant les efforts des petits États insulaires en développement.

Le Programme d'action de la Barbade constitue un jalon décisif dans la mise en oeuvre d'Action 21, tant au niveau politique qu'économique. Nous sommes convaincus que la communauté internationale saura relever ce défi, à la fois bilatéral et multilatéral.

M. Razali (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous partageons tous les préoccupations que causent aux petits États insulaires en développement leur vulnérabilité unique. Cela va des problèmes économiques et écologiques à ceux que leur pose leur sécurité. Conscients de la nécessité urgente de faire face aux menaces à la survie des petits pays insulaires en développement, les Nations Unies et le Gouvernement barbadien ont accueilli en avril-mai 94, à la Barbade, la Conférence mondiale sur le développement des

petits États insulaires en développement. La Malaisie y était représentée au niveau ministériel, car nous entendions manifester aux petits États insulaires en développement notre solidarité et notre appui.

La Conférence de la Barbade a adopté un Programme d'action d'ensemble pour répondre à toute la gamme des problèmes qui affectent les petits pays insulaires en développement. Le Programme d'action, qui contient 15 chapitres, sert de base au développement durable des petits États insulaires en développement, dont il constitue le plan. Il convient qu'il soit mis en oeuvre entièrement et à point nommé.

La Conférence de la Barbade revêt une importance particulière pour nous tous, car après la Conférence de Rio, c'est la première conférence mondiale de mise en oeuvre d'Action 21 consacrée à la question du développement durable. La mise en oeuvre opérationnelle des engagements de la Barbade indiquerait à coup sûr notre volonté collective de réaliser le développement durable sur le plan mondial.

La Malaisie estime que le chapitre XV du Programme d'action, qui a trait à la mise en oeuvre, au suivi et à l'examen du Programme aux niveaux national, régional et international, est sans doute le chapitre le plus important. Même s'il incombe au premier chef aux pays en cause de mettre en oeuvre les politiques et programmes nécessaires à la réalisation d'un développement durable, l'appui des pays développés, des organes des Nations Unies et des institutions intergouvernementales spécialisées est essentiel. Du reste, c'est sur un engagement dans ce sens qu'a insisté le Sommet de Rio en juin 1992. À cet égard, les pays développés doivent honorer les engagements pris à Rio et appuyer les efforts des pays en développement, d'une part en leur fournissant des ressources financières nouvelles et additionnelles de même que des techniques écologiquement saines à des conditions avantageuses, d'autre part en évitant de subordonner le commerce et le développement à des exigences écologiques.

Le chapitre 15 du Programme d'action reconnaît aussi la dépendance des petits États insulaires en développement vis-à-vis des marchés étrangers pour leurs exportations de produits à valeur ajoutée lorsqu'ils peuvent soutenir la concurrence sur le plan international, et la nécessité pour eux de développer ces marchés. En matière de commerce international, les petits États insulaires en développement sont confrontés aux mêmes problèmes que les autres pays en développement pour ce qui est des entraves injustifiées et unilatérales qui érodent leur avantage de pays en développement compétitif.

Alors que nous devons tous assurer la transition vers un développement durable, le plus gros du fardeau résultant de ce changement ne doit pas peser sur les pays en développement, notamment les petits États insulaires. À l'heure actuelle, les pays développés jouissent déjà d'avantages concurrentiels dans les domaines de la technologie, de l'accès aux marchés et des compétences en matière de capital et de gestion, par comparaison aux handicaps graves dont souffrent les petits États insulaires en développement, tels que des termes de l'échange défavorables et des coûts de transport prohibitifs dus à la distance et à l'isolement par rapport aux itinéraires de transport internationaux.

Le Chapitre XIV, qui est axé sur le développement des ressources humaines, est également important. À cet égard, la Malaisie a pris des engagements envers la promotion d'une coopération Sud-Sud qui nous permet de partager et d'échanger des expériences sur les questions de développement, notamment de développement des ressources humaines. En 1980, la Malaisie a lancé le Programme de coopération technique malais, afin de fournir une assistance technique aux autres pays en développement. Ce programme, qui renforce diverses formes de coopération technique dans des domaines où la Malaisie possède de l'expérience et des connaissances spécialisées, se fonde sur la conviction que le développement d'un pays dépend de la qualité de ses ressources humaines; d'où l'accent mis sur le développement des ressources humaines par la formation. L'aide de la Malaisie dans le cadre du Programme se manifeste essentiellement par la formation, menée à la fois dans des universités malaises et dans des institutions de formation. D'autres formes d'assistance comprennent des visites d'étude, des services d'experts, ainsi que la mise à disposition de fournitures et d'équipements nécessaires pour les projets socio-économiques. À ce jour, plus de 84 pays, y compris des petits États insulaires en développement, ont bénéficié à divers degrés du Programme.

Les petits États insulaires en développement pourraient également tirer parti de la participation à des projets mis en oeuvre par le Groupe des Quinze pour la promotion de la coopération Sud-Sud. Ces projets comprennent la formation et les échanges d'expériences dans les domaines de la finance, du commerce, de l'information, de la science et de la technique, de l'environnement et de la population. La Malaisie a également coopéré activement dans le cadre du Commonwealth, qui a joué un rôle de pionnier pour répondre aux préoccupations des petits États insulaires en développement.

Nous partageons la préoccupation croissante des petits États insulaires en développement — tout comme celle

d'autres pays en développement — concernant les mouvements transfrontaliers de déchets toxiques et dangereux et les dommages éventuels causés par les navires étrangers qui transportent des matières toxiques et radioactives à travers leurs mers. Le dépôt de déchets toxiques, dangereux et radioactifs ainsi que les fuites de pétrole et les manoeuvres de vidange qui génèrent des déchets dangereux ont des effets graves sur les ressources marines aussi bien que terrestres. À cet égard, les recommandations contenues dans le Chapitre III du Programme d'action, qui lance un appel à la coopération internationale afin d'assurer le renforcement des institutions et de fournir une assistance aux gouvernements et aux milieux industriels en vue de l'adoption de technologies non polluantes, et en ce qui concerne la prévention de la pollution ainsi que la manutention, le traitement et l'élimination des déchets dangereux, devraient être mises en oeuvre de façon prioritaire.

Nous reconnaissons que les petits États insulaires en développement sont exposés plus que les autres aux catastrophes écologiques éventuelles dues aux changements climatiques. Étant donné que les petits États insulaires en développement sont extrêmement vulnérables aux conséquences des changements climatiques, une aide financière et technique des pays développés et de la communauté internationale afin d'assurer le suivi de l'évaluation des effets et de l'adaptation nécessaire est une nécessité urgente.

Le Secrétaire général, en réponse au paragraphe 106 du Programme d'action, a fait distribuer le document A/49/459, qui contient des recommandations spécifiques en vue d'une assistance technique. La mise en oeuvre rapide de ces recommandations pourrait atténuer certaines préoccupations immédiates. En même temps, la présence au Secrétariat d'une entité chargée de contrôler le Programme d'action serait la garantie que l'on continue d'accorder toute l'attention voulue aux menaces et problèmes auxquels doivent faire face les petits États insulaires en développement.

Il y a deux semaines, à la Quatrième Commission, nous avons eu l'occasion de discuter de la sécurité des petits États. Une résolution de consensus a été adoptée à la suite du débat qui entérinait un accord visant à répondre aux besoins en matière de sécurité — pour ne pas dire de survie — des petits États insulaires. Les défis économiques, écologiques et touchant à la sécurité que doivent relever les petits États insulaires en développement doivent être surmontés avec efficacité si l'on veut assurer le bien-être durable de ces États. Notre engagement, dans le cadre du Programme d'action de la Barbade, de venir en aide aux petits États insulaires en développement contribuera sans

aucun doute à la croissance durable, à la sécurité et à la stabilité à long terme des petits États.

M. Gallegos (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous associons à ceux qui ont exprimé leurs condoléances à la délégation égyptienne pour les pertes tragiques qui ont été causées par les récentes inondations dévastatrices.

Comme l'a démontré la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, ces petits États jouent un rôle de plus en plus actif et mieux défini dans diverses organisations mondiales et régionales.

Les États-Unis d'Amérique s'efforcent de coopérer avec les pays insulaires dans leur lutte pour créer une croissance économique durable. La Conférence de la Barbade, qui traitait de cette question, a établi un ordre du jour auquel nous avons adhéré. Cet ordre du jour énumérait les mesures qui doivent être prises à l'échelle mondiale, régionale et locale dans 14 domaines clefs. Nous avons l'intention d'oeuvrer avec la communauté internationale pour assurer le suivi de la Conférence, afin de donner à ses travaux un contenu réel et d'activer le Programme qu'elle a adopté.

Les États-Unis ont été heureux de jouer un rôle actif lors de la Conférence de la Barbade. Nous progressons dans le domaine de la mise au point d'une initiative sur les récifs coralliens, comme l'a expliqué le Sous-Secrétaire Wirth à la Conférence. Les États-Unis pensent qu'étant donné que la plupart des récifs coralliens dans le monde se trouvent dans les petits États insulaires en développement, une approche pratique de leur protection serait de se pencher sur les principales préoccupations soulevées à la Conférence, comme la diversité biologique, la protection de l'habitat, la protection contre les catastrophes naturelles et les changements climatiques.

Nous nous employons à assurer la participation à cet effort des pays développés et en développement, des organisations internationales et non gouvernementales, des milieux scientifiques et du secteur privé. À cet égard, il ne faut pas oublier, en examinant les questions du développement durable dans les petits États insulaires en développement, que rien ne peut remplacer la croissance économique générée par le secteur privé. Que l'on se penche sur le type de politique économique que le gouvernement se doit de mettre en place, ou sur la façon d'éduquer et de former les gens afin d'améliorer leurs conditions d'existence, ou encore sur une définition du type d'assistance

technique à rechercher à l'étranger, c'est en fin de compte le secteur privé qui déterminera le succès ou l'échec de cette politique. Un bon gouvernement peut certainement être une aide, mais surtout en jouant un rôle de soutien, en faisant le travail de mise en route, en jetant les bases de l'infrastructure, en encourageant un climat positif dans les affaires et en aidant à mieux faire ressortir les possibilités offertes. Un gouvernement inefficace peut, bien entendu, faire rapidement beaucoup plus pour réduire ou prévenir la croissance.

Outre l'initiative importante sur les récifs coralliens que j'ai mentionnée, mon gouvernement espère prendre part au suivi de la Conférence de la Barbade de bien d'autres manières : par le biais de programmes bilatéraux, de la Banque mondiale, des banques de développement régional et autres institutions d'aide multilatérale.

Nous continuons de préconiser des mesures en faveur d'un développement durable, telles que les déclarations ayant un impact sur l'environnement, l'efficacité énergétique et la gestion intégrée des ressources côtières. Nous veillerons à ce que la Commission du développement durable entreprenne les révisions importantes qui seront nécessaires pour assurer la mise en oeuvre du Programme d'action.

Mme Hassan (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple pakistanais, ma délégation tient à adresser ses condoléances à nos frères égyptiens, surtout ceux qui ont été touchés par la tragédie, à la suite des pertes humaines et matérielles survenues lors des récentes inondations catastrophiques.

Ma délégation a eu l'insigne honneur de participer au processus préparatoire de la première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et à la Conférence même. Mon gouvernement s'est engagé à travailler avec les petits États insulaires en développement pour trouver des solutions à leurs problèmes difficiles, et c'est pourquoi il s'est fait représenter par un représentant spécial du Premier Ministre Bhutto au débat de haut niveau de la Conférence de la Barbade.

Aujourd'hui marque un autre tournant historique dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, et notamment des pays en développement. Avec l'adoption du Programme d'action convenu à la Conférence de la Barbade, l'ONU pourrait mettre en oeuvre ce document important, dont on attend qu'il joue un rôle direct sur la vie de nombreux habitants des petits États insulaires en développement.

Je saisis l'occasion de féliciter le Gouvernement de la Barbade pour le succès de la Conférence. Nous tenons également à exprimer notre profonde admiration à l'Ambassadrice Annette des Îles, Représentante permanente de la Trinité-et-Tobago, qui s'est fait le porte-parole des pays en développement à la Conférence.

Le Pakistan n'est pas un petit État insulaire, mais il partage l'approche du développement adoptée par nos amis des petits États insulaires en développement. Nos problèmes se ressemblent par leur intensité, même si leur nature est quelque peu différente. Le Pakistan s'associe pleinement aux vues et aux aspirations de tous les pays en développement en matière d'environnement et de développement. Voilà pourquoi l'issue de la Conférence de la Barbade revêtait une extrême importance. Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence déterminera, dans une large mesure, la voie que suivront d'autres pays en développement pour réaliser leurs objectifs de développement durable.

La prise de conscience des problèmes de l'environnement n'a cessé de croître ces 20 dernières années. Cette prise de conscience est apparue au sein de gouvernements au fur et à mesure qu'ils s'attaquaient aux problèmes environnementaux à l'échelle locale, bilatérale, régionale et mondiale. En dépit de Rio et en dépit d'une compréhension commune des problèmes et des activités de l'environnement, la dégradation de l'environnement se poursuit sans relâche, menaçant le bien-être de l'être humain et, parfois, la survie même de notre planète. Les problèmes environnementaux inquiètent tous les peuples du monde. Ils font ressortir de façon spectaculaire que la coopération internationale est une nécessité.

Le débat de haut niveau de la Conférence, intitulé «Nouer un partenariat pour le développement durable», offrait l'occasion aux chefs d'État et aux représentants de haut niveau de discuter ensemble, de façon franche et ouverte, pour savoir si les engagements pris à Rio avaient débouché sur un nouveau partenariat mondial pour le développement durable. Rio était le début d'un processus réaliste, et les résultats du Sommet de la Terre ont fourni une base solide de l'action décisive qui découlera de ce nouveau partenariat.

Il est devenu manifeste pendant le débat de haut niveau que Rio avait jeté les fondements de ce partenariat alors que les modes destructeurs de consommation et de production continuaient sans relâche. Moins de 20 % de la population mondiale dans les pays développés continue d'utiliser 80 % des ressources mondiales. Pendant des

décennies, ils ont mené une industrialisation illimitée et utilisé des méthodes à court terme de production et d'exploitation des ressources sans penser à l'avenir, contribuant ainsi à la détérioration de l'environnement et causant des changements dans l'environnement qui menacent l'existence même de certains petits États insulaires.

Les petites îles sont vraiment, d'après les paroles de David Herbert Lawrence, «de petits fragments de vie ... elles sont une célébration, dans la mer». La beauté qui les entoure est cependant menacée par une fragilité et une vulnérabilité intégrées aux forces de la nature, de même que par la détérioration causée par l'homme et l'environnement. La Conférence de la Barbade a atteint un de ses objectifs : sensibiliser la communauté internationale aux problèmes des petits États insulaires en développement en tant qu'«entités à risques élevés».

Compte tenu du produit national brut de certains petits États insulaires en développement, un petit nombre d'entre eux se classent parmi les pays à revenu moyen. Cependant, ces critères sont extrêmement trompeurs. Compte tenu de leur situation particulière, la plupart de ces pays, même parmi les plus nantis, ne peuvent assurer la durabilité d'une base économique saine. La communauté internationale doit accepter ce fait. Le Programme d'action reconnaît que les petits États insulaires en développement font face aux défis particuliers que leur posent l'environnement et le développement.

Le Pakistan est extrêmement sensible à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, dont la petite dimension, les ressources limitées, la dispersion géographique et l'isolement des marchés ne font que les désavantager sur le plan économique. Ils sont vulnérables au réchauffement de la planète et à l'élévation du niveau de la mer, et certaines îles de basse élévation risquent de perdre tout leur territoire national. La fréquence des catastrophes naturelles a entraîné des reculs importants dans le développement socio-économique des petits États insulaires. Le Pakistan a eu l'honneur de participer au processus d'élaboration des plans et programmes de développement durable répondant aux besoins précis des États insulaires.

Le Pakistan s'est engagé à faire du développement durable une réalité. Il est pleinement conscient qu'il faut intégrer les priorités économiques et écologiques au niveau national. De même, il faut déployer des efforts, à l'échelle internationale, pour s'attaquer, de manière intégrée, aux questions de l'environnement et du développement.

Les efforts des petits États insulaires en développement pour sensibiliser la communauté internationale à leurs problèmes méritent toute notre admiration. Malgré leurs ressources humaines limitées au Siège de l'ONU, ils ont pu gagner l'appui de la communauté internationale pour un Programme d'action qui pourrait être le premier pas concret vers la mise en oeuvre des recommandations d'Action 21 concernant les petits États insulaires.

Les petits États insulaires en développement exigent l'adoption immédiate de mesures et doivent retenir toute notre attention. Une journée de perdue dans la mise en oeuvre du Programme d'action coûterait cher, surtout pour ces petites îles dont l'existence même est menacée par les forces de la nature. À la Conférence de la Barbade, la communauté internationale a, grâce à l'adoption du Programme d'action, reconnu que les petits États insulaires en développement rencontrent des problèmes dans les domaines de l'environnement et du développement.

La mise en oeuvre du Programme d'action exigera de nouvelles ressources financières, tant des gouvernements nationaux que de la communauté internationale. Il est irréaliste de penser que ces ressources pourront être trouvées par rééchelonnement des priorités. La plupart des îles ont une petite économie avec un degré élevé d'imprévisibilité intégré, due aux forces de la nature ou à la structure de l'économie. Il est difficile d'espérer que ces économies pourront générer des ressources supplémentaires sans assistance financière externe.

L'adoption par l'Assemblée générale du Programme d'action représentera une autre mesure en faveur du nouveau partenariat mondial et une réaffirmation par la communauté internationale de la responsabilité qui lui incombe d'aider les petits États insulaires en développement dans leurs propres démarches visant à assurer un mode de vie sûr et prévisible à leurs peuples.

Pour terminer, nous espérons que le Programme d'action rendra possible la mise au point par les petits États insulaires en développement de stratégies adéquates qui leur permettront de poursuivre leurs objectifs de développement durable en dépit de leur vulnérabilité naturelle. Il offre également à d'autres pays en développement un cadre identifiable dans lequel les activités Sud-Sud peuvent être réalisées. Si la coopération Sud-Sud est certes un important mécanisme permettant de tirer des enseignements des expériences vécues par les pays en développement, le concept de responsabilité internationale énoncé dans Action 21 ne doit cependant pas pouvoir s'effriter.

Les pays développés ont un important rôle à jouer dans l'aide à apporter aux petits pays insulaires en développement pour la mise en oeuvre du Programme d'action. Le processus de suivi au sein de la Commission du développement durable garantira la pleine participation de tous les pays dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Nous assurons nos amis des petits États insulaires en développement qu'ils peuvent compter sur notre appui total dans leurs efforts pour réaliser les objectifs du Programme d'action et de la Déclaration de la Barbade.

M. Isakov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation russe, m'associer aux manifestations de sympathie exprimées au peuple et au Gouvernement égyptiens à la suite de la tragédie qu'ont causée les récentes inondations.

La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement tenue à la Barbade a constitué un important progrès dans la mise en oeuvre des décisions prises lors de la Conférence de Rio de Janeiro. À notre avis, le Programme d'action convenu à la Barbade a une importance pratique dans la recherche d'une solution utile aux problèmes liés à la préservation des écosystèmes uniques des petites îles et à la stimulation de leur développement économique. Les mesures de grande envergure contenues dans le Programme d'action portant sur des domaines comme la préparation aux catastrophes naturelles et leur prévention, le transport en toute sûreté des déchets toxiques et autres, la préservation des ressources marines, côtières et terrestres, l'approvisionnement durable en eau potable, la diversification des sources de production d'énergie et le tourisme «discipliné» visent toutes, selon nous, à inciter les gouvernements nationaux et la communauté internationale à adopter une attitude plus attentive et plus économique à l'égard des problèmes globaux de développement insulaire.

Un domaine important où les États insulaires peuvent exploiter leurs propres efforts, associés à l'aide internationale, est celui de la mise en valeur du potentiel humain dans des secteurs comme la préservation de la culture, l'élévation des niveaux d'instruction et l'offre de services médicaux et de logement.

Une importance particulière s'attache au recours actif aux capacités scientifiques, techniques et d'information modernes permettant d'assurer une utilisation élargie de techniques peu coûteuses et écologiquement sûres, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la santé publique et de la surveillance efficace de l'environnement. À ce sujet, la délégation russe exprime sa

détermination d'établir et d'approfondir la coopération avec les petits États insulaires dans ces domaines. Les intérêts en développement durable de ces États bénéficieraient de l'utilisation concrète de la recherche scientifique effectuée et de l'expérience pratique acquise dans mon pays pour l'édification d'une «petite économie», la préservation de la diversité et du caractère unique des cultures des peuples autochtones de la Russie, la mise sur pied d'infrastructures côtières et la protection des ressources biologiques de la mer.

J'exprime l'espoir que la mise en oeuvre de démarches concrètes et d'efforts communs en faveur de la survie et du développement des îles partout dans le monde qu'a préconisés la Conférence de la Barbade s'accompagnera de la volonté politique nécessaire à cette fin et de la conscience qu'il existe des responsabilités communes pour la préservation du caractère unique de notre planète.

M. Pursoo (Grenade) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer aux orateurs précédents pour exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Égypte à la suite des pertes de vie et des dommages causés par les récentes inondations survenues dans ce pays.

La Grenade s'associe aux déclarations faites par le Président du Groupe des 77, par l'Ambassadrice Annette des Îles, qui est Présidente de l'Alliance des petits États insulaires, et par le Ministre du tourisme de la Barbade, qui a pris la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

À titre de réaffirmation de l'importance d'Action 21 et de reconnaissance des conditions particulières où s'inscrit le développement des petits États insulaires en développement, l'ONU a organisé la toute première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a eu lieu du 25 avril au 6 mai 1994 à la Barbade. Cette Conférence a donné aux petits États insulaires en développement l'occasion de présenter à la communauté mondiale des observations et des études sur les éléments spécifiques qui ont une incidence négative sur leur capacité de réaliser un développement durable. La Conférence a suscité un effort mondial qui a abouti à un programme d'action traitant des domaines prioritaires en matière de développement insulaire durable. La Grenade souhaite réaffirmer sa profonde reconnaissance envers les organisateurs de la Conférence et ses participants — notamment l'ONU et le pays hôte, la Barbade — pour les dispositions de suivi mises en oeuvre, en particulier le Programme d'aide technique aux petits États insulaires en développement et le Réseau d'information pour les petits États insu-

lares en développement qu'a entrepris de mettre sur pied le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous voulons également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour ses rapports et ses notes figurant dans le document A/49/425 et ses additifs A/49/414 et A/49/459.

Il existe des programmes d'action analogues, mais de tels programmes n'offrent pas à eux seuls de garantie de solution aux problèmes dont ils traitent. Dans ce cas particulier, la volonté politique et les moyens financiers sont les deux éléments les plus fondamentaux, sans lesquels le Programme d'action de la Conférence mondiale connaîtrait probablement le même sort que celui réservé à plusieurs de ses prédécesseurs : l'oubli. Mais l'esprit de coopération qui est né à Rio lors de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement tenue en juin 1992 et la prise de conscience générale de l'interdépendance mondiale liée à la responsabilité commune mais différenciée d'assurer le bien-être de tous les habitants de notre planète sont source d'espoir.

La mise en oeuvre réussie du Programme d'action de la Conférence de la Barbade offre des avantages de développement spécifiques aux petits États insulaires en développement et leur permet ainsi d'espérer. Mais un échec dans la mise en oeuvre du Programme d'action pourrait créer un vide qui, à son tour, pourrait entraîner des reculs et des bouleversements dont la portée irait bien au-delà des côtes de ces îles. Les problèmes des petits États insulaires en développement sont effectivement une source de préoccupation mondiale, et il s'ensuit que leur solution doit nécessairement avoir, dans une large mesure, une ampleur mondiale.

Le Programme d'action n'a pas cherché à traiter tous les problèmes, toutes les options de développement, et tous les besoins particuliers des petits États insulaires en développement. Au contraire il a traité ceux qui lui semblaient les plus critiques, les plus essentiels et les plus faisables. Cela a été fait sciemment de façon à obtenir une application facile.

Les désavantages qui caractérisent le développement des petits États insulaires en développement sont graves et nombreux — les perspectives d'avenir et les options sont peu nombreuses. La protection de notre environnement, l'exploitation durable de nos maigres ressources et le renforcement de nos capacités institutionnelles et administratives demandent, à ce stade, que nous forgions des partenariats nouveaux et spéciaux.

La Grenade voudrait exprimer sa reconnaissance aux pays donateurs, aux organisations et aux organes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies qui ont répondu aux besoins spéciaux des petits États insulaires en développement et qui ont promis de continuer à les aider. On a fait comprendre aux petits États insulaires en développement qu'une «fatigue de l'aide» affaiblit la détermination et met à l'épreuve la volonté des processus d'assistance traditionnelle.

On nous a instamment priés d'être plus créatifs pour répondre aux contraintes, aux défis, aux perspectives et aux options auxquels nos pays font face. Les petits États insulaires en développement apprécient réellement cet encouragement, car ils savent qu'une dépendance chronique de l'aide peut conduire à un syndrome d'immunodéficience acquise, au détriment de la santé de leurs économies. Nos objectifs de développement économique sont donc guidés par la nécessité de parvenir à l'autonomie et à une durabilité authentique dans le cadre d'une interdépendance mondiale.

Par ailleurs, l'environnement économique international des années 90 met l'accent sur la compétition, circonstance qui accroît l'incertitude des petits États insulaires en développement; car la compétition mondiale dans les années 90 exige une compétence technologique, et ce n'est un secret pour personne que parmi les handicaps qui affectent négativement le développement économique des petits États insulaires en développement l'absence de capacité technologique se trouve au premier rang. Traditionnellement, les petits États insulaires en développement ont agi avec un sens des responsabilités en prenant soin d'eux-mêmes, mais la mondialisation et les développements technologiques ont

fait apparaître de nouveaux défis qui exigent une assistance spécifique aux fins de faire simplement face aux problèmes. La coopération mondiale visant à assurer le succès de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement demeure une contribution vitale pour entretenir l'espoir des petits États insulaires en développement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat consacré à ce point. Conformément à la décision prise par l'Assemblée à sa 30e séance plénière, la Deuxième Commission se prononcera sur ce point.

L'Assemblée a ainsi achevé son examen du point 89 e) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.